PROJET RÉFÉRENT

Construire une méthode pour des plans de circulation hors agglomération favorables aux modes actifs



OBJET DE L'OPÉRATION

Co-construction d'une méthodologie de plans de circulation hors agglomération en faveur des modes actifs

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Le Département de la Loire-Atlantique et ses établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) souhaitaient disposer d'une méthode opérationnelle pour élaborer des plans de circulation favorisant les modes actifs sur les voiries secondaires hors agglomération. L'objectif était de s'appuyer sur des retours d'expérience concrets, d'accompagner les collectivités dans la conduite du changement auprès des élus et des habitants, de tester des solutions sur le terrain et de produire des outils d'aide à la décision favorisant le développement des liaisons cyclables tout en optimisant les infrastructures existantes.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Le Cerema a piloté un programme national de recherche-action réunissant dix collectivités afin de co-construire une méthodologie dédiée à l'élaboration de plans de circulation hors agglomération favorables aux modes actifs. L'accompagnement du Département de la Loire-Atlantique et de ses partenaires s'est appuyé sur une démarche collaborative associant ateliers de travail, échanges entre collectivités et expérimentations sur des projets pilotes.
La mission a permis de définir une méthode structurée pour analyser les réseaux routiers secondaires, identifier les aménagements les plus adaptés (limitations de vitesse, évolution des sens de circulation, signalisation, voies vertes, jalonnement...) et évaluer leurs effets avant et après leur mise en œuvre. Le Cerema a également accompagné les

CONTACT

relation-clients-paysdelaloire@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Gouvernance, planification et organisation des mobilités

collectivités dans l'animation des démarches locales, la concertation avec les élus, les riverains et les acteurs du territoire, ainsi que dans le suivi des phases de test.
À l'issue du programme, les partenaires disposent d'une méthodologie transférable, de fiches pratiques d'aide à la décision, d'enseignements issus des expérimentations et d'un retour d'expérience partagé avec neuf autres collectivités françaises. Cette démarche contribue à faciliter le déploiement d'itinéraires cyclables continus en privilégiant la réutilisation des infrastructures existantes dans une logique de sobriété foncière et de transition des mobilités.

LE CLIENT / PARTENAIRE

Département de Loire Atlantique

LE CALENDRIER

Mars 2025 à Septembre 2026

PILOTE DU PROJET

Direction territoriale Ouest
Cécile Szymanski - Cheffe de projet modes actifs et sécurité des déplacements - cecile.szymaski@cerema.fr
Marie-Amélie Horvath - Chef de groupe - marie-amelie.horvath@cerema.fr